



la LETTRE *du GÂTINAIS EN BOURGOGNE*

Bulletin d'informations de l'intercommunalité

N° 10 – PRINTEMPS 2013

Nos Zones d'activités en pleine extension

Quand l'autoroute de Courtenay-Sens a été créée, les élus de notre territoire l'ont utilisée comme un **outil de développement**. Ils avaient la volonté forte d'innover, de préparer des terrains pour permettre des installations d'entreprises. Deux zones d'activités sont alors ouvertes ; la première, d'une superficie de 50 hectares, près du péage de Savigny-sur-Clairis, à l'intersection de l'A6 et de l'A19. La deuxième au milieu de l'autoroute A19 avec 50 hectares en milieu rural à Villeroy.

- Dans un premier temps, tous les terrains de **la zone de Savigny sur Clairis** ont été vendus. Une partie de la superficie, soit 60 000m² et 30 000m², est occupée par des bâtiments. L'autre partie n'est pas construite mais est constructible et viabilisée.

La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne vient de racheter 32 hectares, dont 8 hectares sont déjà réservés pour un projet d'implantation d'une entreprise. Nos principaux atouts sont : une situation enviable et idéale, un prix attractif au m² et une fiscalité locale faible.

Et aujourd'hui la zone se meuble. 2 entreprises se sont récemment installées, GEODIS et INTERMARCHÉ.

1 autre doit s'implanter en mai : DACHSER France et 2 autres sont en projet.

Afin d'anticiper les besoins, nous avons obligé le propriétaire à construire des bâtiments qui servent aujourd'hui et permettent **la création d'emplois**.

- **La zone d'activité de l'aire de Villeroy** sur l'A19 réunit déjà RENAULT, 4 bâtiments couverts sur 17 hectares, et la société SENOBLE sur 12 hectares.

Dans 18 mois, 2 ans, après avoir revu le Plan Local d'Urbanisme et viabilisé l'ensemble, nous pourrions ouvrir 22 hectares supplémentaires.

Ainsi, ce sont bien des centaines d'emplois nouveaux qui ont été créés.

Notre intercommunalité peut être fière de sa vision futuriste et du chemin parcouru. Il se vérifie qu'une autoroute peut être source de développement si on sait saisir l'opportunité.



Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2013



	1 personne	2 personnes	3 personnes et +
Particuliers	128 €	158 €	215 €
Professionnels	128 €		215 €



	1 personne sans bac individuel	1 personne avec bacs individuels	2 personnes et + sans bac individuel	2 personnes avec bacs individuels
Domaine de Brannay	97 €	155 €		
Domaine de Clairis	101 €	128 €	133 €	158 €

Pour 2013, une légère augmentation de 2% a été votée, notamment pour faire face à l'augmentation du coût des marchés de collecte et de traitement (+ 7 % en 2012).

La redevance incitative : FOIRE AUX QUESTIONS

Vous avez désormais l'habitude d'entendre parler de Redevance Incitative, mais parce que les moyens d'application de cette obligation réglementaire diffèrent selon les choix des collectivités locales qui la mettent en place, voici quelques réponses aux questions que vous vous posez le plus souvent :

Pourquoi les enquêteurs ne communiquent-ils pas les futurs tarifs ?

Le passage des enquêteurs dans l'ensemble des foyers du Gâtinais s'explique par le besoin de remettre le fichier de redevables à jour, dans le but de créer une Redevance Incitative adaptée à notre territoire et à la situation de chacun.

Le fait que la grille tarifaire ne soit pas présentée à la population dès maintenant apparaît donc logique, puisque nous ne connaissons pas précisément le nombre de foyers constituant les nouvelles catégories d'usagers définies (1, 2, 3 et 4 personnes et +).

Par ailleurs, le renouvellement en 2013 de l'ensemble de nos marchés publics (collecte et traitement des déchets, déchèteries) nous incite également à retarder la diffusion d'une grille tarifaire qui serait alors trop approximative.

Pourquoi un calcul de la part variable à la levée ?

La part variable de votre redevance incitative sera fonction du nombre de fois où vous présenterez votre bac marron à la collecte dans l'année (= nombre de levées), en plus de celui inclus dans la part fixe.

Les levées comprises dans la part fixe et celles comprises dans la part supplémentaire seront au même prix ; ce dernier étant fonction du volume du bac marron. Un nombre forfaitaire de ramassages à payer, même en cas de non-utilisation, a été instauré afin de limiter les dépôts sauvages.

Le choix de la levée, avec volume du bac imposé, a été préféré à l'option de la pesée, pour maîtriser les coûts. Il est important pour un territoire à l'habitat dispersé tel que le nôtre de réduire les temps de collecte en plus de réduire les quantités collectées. L'effet d'une part variable au poids ne serait pas celui attendu, puisque l'utilisateur ne serait pas incité à sortir son bac moins souvent mais uniquement à le présenter le moins plein possible.

Pourrais-je continuer à faire ramasser mon bac marron toutes les semaines ?

Bien sûr, vous paierez alors autant de levées que de présentation.

Afin de préserver l'environnement et de limiter la hausse de la redevance, il est cependant important que chacun participe à la baisse du nombre de présentations du bac marron et des quantités de déchets produites.

Le nombre de présentations à la collecte de mon bac jaune aura-t'il une incidence sur le montant de ma redevance ?

Non, seules les levées du bac marron serviront à établir le montant de la part variable. La puce installée sur votre bac jaune permet uniquement un meilleur suivi en cas d'oubli de collecte ou de vol par exemple.

Comment puis-je maîtriser ma facture ?

Pour maîtriser la part variable de votre redevance, pensez à limiter le nombre de présentations de votre bac marron en diminuant les quantités de déchets que vous produisez.

Afin de vous accompagner dans la réduction des déchets, il a été décidé que des composteurs vous soient proposés en 2013 avec une participation financière de la collectivité, ainsi que l'accompagnement méthodologique indispensable à la réussite du compostage.

Le compostage : UNE IDÉE FERTILE !

Le compostage est un procédé de transformation biologique des matières organiques, en présence d'eau et d'oxygène. Une fermentation s'opère : des micro-organismes transforment les déchets pour former, après maturation, du compost : produit stabilisé, hygiénique et riche en humus, très utile au jardin.

Le compostage, c'est aussi un quart de déchets en moins dans le bac marron, alors pour commencer sans tarder voici 4 règles d'or à ne jamais oublier :



- 1** Diversifier les apports entre matières « brunes » (ou carbonées telles que le broyat de branches) et « vertes » (ou azotées comme les épluchures de fruits et légumes)
- 2** Mélanger tous les mois pour aérer afin d'améliorer la décomposition
- 3** Vérifier l'humidité pour que le compost ne soit ni trop sec, ni trop humide grâce au test du poing : si lorsque vous serrez une poignée de compost dans votre main du jus s'écoule, votre compost est trop humide, si au contraire il se délite quand vous ouvrez votre poing il est trop sec
- 4** Fragmenter les déchets afin que leur taille ne dépasse jamais 10cm

Pour plus de conseils pratiques, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes onglet « Vivre au quotidien » rubrique « Environnement » sous-rubrique « Le compostage » à l'adresse suivante : www.gatinais-bourgogne.fr

Pour faire l'acquisition des composteurs, merci de vous reporter au bon de commande ci-dessous.



BON DE COMMANDE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

A retourner en Mairie ou à la Communauté de Communes du Gâtinais -
6 rue Danton, 89690 CHEROY - avant le 1^{er} mai 2013

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Souhaite acquérir un composteur individuel en bois en kit d'une contenance de 400 L avec bio-seau verrouillable (7 litres) et guide du compostage fournis au prix de **20,00€** participation de la CCGB incluse - tarif d'achat au fournisseur 54,06 TTC.

Le composteur sera livré en colis plat à retirer dans ma commune à partir du **mois de mai 2013**, la date précise et le lieu de retrait me seront précisés ultérieurement - le composteur tient dans le coffre d'une voiture.

Ne pas joindre de règlement au bon de commande, une facture vous sera adressée après retrait du composteur.

Signature de l'utilisateur :



CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE



Juin à décembre

2012

Enquête – Phase 1

Décembre 2012 à

mai 2013

Enquête – Phase 2

Juin à décembre

2013

Période test –
facturation à blanc

Janvier 2014

Passage en
Redevance Incitative

La première phase de l'enquête Redevance Incitative touche à sa fin. Des enquêteurs sont passés dans les foyers du Gâtinais afin d'expliquer les principes de ce nouvel outil, mais aussi dans le but de mettre à jour le fichier de redevables et d'équiper de puces électroniques les bacs conformes à la règle de dotation (bac marron), et ceux que souhaitent conserver les usagers (bac jaune). Si vous n'avez toujours pas reçu la visite d'un enquêteur, nous vous invitons à contacter l'ambassadrice du tri au 03 86 97 78 26, afin de prendre rendez-vous selon vos disponibilités.

Depuis le mois de décembre, les enquêteurs procèdent maintenant à la 2^{ème} phase de cette enquête. Il s'agit d'échanger les bacs inadéquats afin qu'au mois de mai 2013, avant le début de la phase test, chaque foyer soit équipé de containers adaptés et pucés.

Lorsque votre secteur géographique sera concerné, un avis d'échange et/ou de puçage sera distribué dans votre boîte aux lettres, vous demandant de bien vouloir laisser sortir vos bacs marron et/ou jaune (propre(s) et vide(s) en cas d'échange) pendant deux jours.

Nous vous rappelons qu'à l'issue de la phase test, qui se déroulera de juillet à décembre 2013, une simulation de facture sera envoyée afin de vous permettre de vous familiariser avec le fonctionnement de la Redevance Incitative avant sa mise en place effective en janvier 2014.



LA VIDANGE DES FOSSES : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2013



Ce service a pour but de vous faire profiter de tarifs préférentiels concernant les opérations de vidange qui doivent obligatoirement être réalisées par une entreprise agréée.



Deux types de tarifs vous sont proposés sur le bordereau de prix 2013 signalé sur la demande d'intervention à détacher, en page 8 :

- pour une intervention groupée, 2 périodes sont programmées dans l'année soit au printemps-été semaines 22, 23, 24 ou en automne semaines 43, 44, 45.
- pour une intervention urgente, le vidangeur intervient au mieux sous 24 heures, le coût de la prestation sera plus élevé.

« L'utilisation de ce service n'est pas obligatoire ».

Comment bénéficier de ce service ?

Vous retournez à la Communauté de Communes le bon de commande ci-joint (document recto-verso), complété et signé, en précisant la date de vidange souhaitée, les ouvrages à entretenir, et cela suffisamment tôt : au moins 1 à 2 mois avant pour les interventions programmées.

Le vidangeur vous contactera pour convenir d'un rendez-vous selon vos disponibilités dans la période indiquée sur le bon de commande.

L'intervention sera facturée par la Communauté de Communes.

Pour enregistrer une intervention d'urgence, en dehors des heures d'ouvertures du bureau :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

vous pouvez directement prendre contact avec l'entreprise BERTRAND SA au 03 86 80 02 22.

Pour tous renseignements, contactez le SPANC au 03 86 97 71 94.

Le bon de commande est disponible à la Communauté de Communes et téléchargeable sur le site internet : www.gatinais-bourgogne.fr/vivre-au-quotidien/environnement/spanc/



Pour réaliser les travaux d'assainissement non collectif les propriétaires peuvent bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro.

Il concerne les résidences principales construites avant le 1^{er} janvier 1990 occupées par le propriétaire ou le locataire. Son attribution est sans condition de ressources.

L'Eco-prêt à taux zéro est plafonné à 10 000 € et concerne les systèmes d'épuration qui ne consomment pas d'énergie,

...renseignez-vous auprès de votre banque.

Actuellement, les travaux de réhabilitation bénéficient du taux réduit de TVA (comme tous les travaux portant sur un immeuble achevé depuis plus de 2 ans et réalisés en domaine privé) ; toutes les autres interventions sont soumises au taux plein de 19,6 %.

LES TARIFS DE REDEVANCES POUR 2013

Prestations	Montants 2013	Exigibles
<i>Installations existantes*</i>		
Contrôle diagnostic	90 €	Après émission du compte rendu de visite
Contrôle périodique de bon fonctionnement	85 €	Après émission du compte rendu de visite
Contrôle vente	100 €	Après émission du compte rendu de visite
<i>Installations neuves ou réhabilitées</i>		
Contrôle de conception et d'implantation	100 €	Après émission de l'avis de conception
Contrôle de réalisation	100 €	Après émission du certificat de conformité
Contre-visite	50 €	Après émission du compte rendu de visite
Déplacement sans intervention	30 €	Application à la première visite/déplacement

Le redevable est le propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif

Les contrôles des installations existantes*

- **Le contrôle diagnostic** est la vérification du fonctionnement et de l'entretien applicable aux installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées ;
- **Le contrôle périodique** est la vérification du fonctionnement et de l'entretien (des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC) ;
- **Le contrôle en vue de la vente** d'un bien immobilier à usage d'habitation (cas où le rapport de visite issu du dernier contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant).

L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION REGROUPEE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS À NAILLY

Les installations d'assainissement de la commune de Nailly ayant été quasiment toutes contrôlées, l'opération de réhabilitation peut désormais avoir lieu.

Potentiellement, près de 130 installations sont concernées. Celles-ci présentent une insalubrité ou un risque de pollution avéré.

Le déroulement de cette opération sera le suivant :

❶ L'étude de sol à la parcelle

Actuellement la communauté de communes sélectionne un maître d'œuvre pour réaliser les études de sol à la parcelle sur chaque terrain concerné par la réhabilitation.

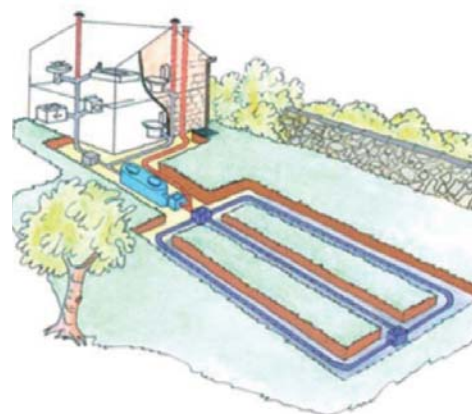
Les propriétaires de ces installations pourront s'ils le souhaitent utiliser ce service et ainsi bénéficier indirectement d'aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Cette étude permet de déterminer le système à mettre en place, le dimensionner en fonction de la nature du sol et de la capacité d'accueil de l'habitation. Elle aboutira à un chiffrage du projet d'assainissement.

❷ Les travaux de réhabilitation

La deuxième étape consiste à réaliser les travaux de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage privée. Au préalable, les projets sont validés par les propriétaires. Par ce biais, les particuliers pourront également bénéficier d'aides.

Une réunion publique se tiendra prochainement, afin d'informer les propriétaires concernés.





GÂTINAIS EN BOURGOGNE

OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom / Prénom du propriétaire* :

L'installation à vidanger

Commune* :

Parcelle :

Adresse* :

Adresse électronique :

Tél.* (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : ou

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* (si différentes) :

Afin de vous localiser plus facilement : situation et particularités de l'habitation, détails sur l'accessibilité par camion (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est de la même grosseur qu'un camion toupie béton ...) :

Je soussigné(e) fait appel à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par La Trésorerie Chéroy-Domats.

Je demande que l'intervention soit programmée dans le cadre de :

(cocher une seule case)

☐ Entretien programmé printemps-été
(semaines : 22, 23, 24)

☐ Entretien programmé automne
(semaines: 43, 44, 45)

☐ Entretien d'urgence

Date ou semaine souhaitée :

(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité :

Éléments devant être entretenus* :

☐ Fosse septique : Volume m³

☐ Fosse toutes eaux : Volume m³

☐ Bac dégraisseur : Volume m³

☐ Filtre décolloïdeur séparé (préfiltre)

☐ Traitement : Type de traitement (épandage, filtre à sable...) :

☐ Autres (poste de relevage, microstation, fosse étanche) :

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

* : mention obligatoire

Formulaire à retourner à La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
(avant le 7 mai pour la campagne printemps-été)

– 6 rue Danton – 89690 CHEROY

Fax : 03 86 97 70 22– Courriel : technicienspanc@gatinais-bourgogne.fr ou contact@gatinais-bourgogne.fr

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 03 86 97 71 94 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

(en dehors des heures du bureau appeler l'astreinte « SA Bertrand: 03.86.80.02.22»

et veuillez bien préciser vos coordonnées)

CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB) a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. **Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service.**

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage du traitement (canalisations et regards) ;
- le nettoyage du filtre décoloïdeur ou du poste de relevage.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Deux types de visite vous sont proposés :

- **Entretien programmé** : Dans le cadre de 2 campagnes annuelles ;
- **Entretien urgence** : Tout au long de l'année, 7 j/ 7j -24h/24h.

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CCGB. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CCGB, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.

En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain (**regards inaccessibles, non localisés...**) et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'usager.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CCGB enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CCGB ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'usager.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.

La grande majorité des filtres décoloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.

Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, ...), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.

Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.

Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en plus.

BORDEREAU DE PRIX 2013

Prestations	Réf.	Désignations	Unité	Prix usager TVA : taux réduit 7%	
				en € HT	en € TTC
Entretien programmé	PROG1	Vidange des prétraitements jusqu' à 5 m³	Forfait	123,75	132,40
	PROG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	22,50	24,08
	PROG3	Nettoyage filtre décoloïdeur séparé	Forfait	35,00	37,45
	PROG4	Curage du traitement	Forfait	22,50	24,08
	PROG5	Vidange microstation d'épuration	Forfait	150,00	160,50
	PROG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	93,75	100,30
Entretien d'urgence	URG1	Vidange des prétraitements	Forfait	162,00	173,34
	URG2	m ³ supplémentaire vidangé au-delà de 5 m ³	m ³	24,30	26,00
	URG3	Nettoyage filtre décoloïdeur séparé	Forfait	47,25	50,56
	URG4	Vidange microstation d'épuration	Forfait	201,15	215,23
	URG5	Curage du traitement	Forfait	24,30	26,00
	URG6	Nettoyage poste de relevage	Forfait	121,50	130,00
Divers	DIV1	Débouchage et curage des canalisations	ml	0,66	0,70
	DIV2	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	94,50	101,12
	DIV3	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30 ml	ml	0,66	0,70
	DIV4	Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite et recherche de l'installation	heure	52,65	56,34
	DIV5	Surcoût engin spécifique	Forfait	162,00	173,34

Ecole de Musique du SIVOM du Gâtinais



Le programme établi pour la saison 2012-2013 est le suivant :

- Concert de l'ensemble FOSFORE **Samedi 6 avril** 17h30 à la Salle des fêtes de Nailly
Musique de films, création de F.Jacqmin
- Concert des fins de Cycles **Dimanche 7 avril 13h** à la Salle des fêtes de Nailly
Examen/concert des candidats à l'obtention du fin de 1^{er} et 2^{ème} cycle instrumental

- Audition « rencontres » le **Samedi 25 mai 17h30** à la salle Valériana à Saint-Valérien entre les classes de cuivres, batterie et guitare électrique
- Participation à la fête de la musique le **Vendredi 21 juin 19h** à Chéroy
- stage Franco/Allemand à Rhaunen (Orchestre de l'école de musique) du **lundi 8 au samedi 13 juillet 2013.**

dominiqueavy@gatinais-bourgogne.fr

Forum «Emploi jeunes»

Le 3 avril prochain, le 3^{ème} FORUM EMPLOI JEUNES du SIVOM du Gâtinais se tiendra à « La Tour Valériana » à Saint Valérien.

Cette action est conduite en partenariat avec le Conseil Général, la Sous-préfecture de Sens, Pôle Emploi, la Mission Locale du Sénonais et de nombreuses entreprises.

Vous avez entre 16 et 25 ans.

Vous êtes à la recherche d'un emploi, d'un stage, d'une alternance ou d'un « job d'été », venez rencontrer les différentes entreprises du territoire.

Nous vous attendons nombreux.

Cette année, un service de bus sera mis en place afin de permettre aux jeunes sans moyen de locomotion de pouvoir se rendre au forum.

Pour en bénéficier, il convient de se faire recenser auprès du Service Action Sociale du SIVOM du Gâtinais.

Toute l'équipe du Service Action Sociale & Animation se tient à la disposition des entreprises, des familles et des jeunes pour tout renseignement :

✉ : SIVOM du Gâtinais, 6 rue Danton 89690 Chéroy

☎ : 03.86.97.53.42 / 03.86.97.42.21

✉ : nathaliecorsaro@gatinais-bourgogne.fr / helenecasado@gatinais-bourgogne.fr





**Sivom et Communauté de
Communes du Gâtinais en Bourgogne**

6, rue Danton - 89690 Chéroy
Tél. : 03 86 97 71 94 - Fax : 03 86 97 70 22
contact@gatinais-bourgogne.fr - www.gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS en BOURGOGNE

Bulletin d'informations de l'Intercommunalité

Directeurs de la Publication : Henri de RAINCOURT - Christine AITA
Conception, Réalisation & Impression : Imprimerie Barré 03 86 65 93 01

Après-midi « Portes ouvertes »

organisé par le SIVOM
au gymnase de St Valérien,
le mercredi 12 juin de
14h à 17h.

Parents et enfants
pourront découvrir
et s'essayer aux
différentes animations
mises en place par le
Service Action Sociale et
Animation, l'Ecole de
musique, l'Ecole multi-
sports et l'UNSS.

L'accès sera gratuit pour tous.

Renseignements : ✉ SIVOM du Gâtinais, 6 rue
Danton 89690 Chéroy ☎ 03.86.97.71.94



VACANCES DE PRINTEMPS 2013 :

La commune de Domats nous accueillera durant les
prochaines vacances du 15 au 26 avril 2013.

Gât'Vac



sera toujours en action et les enfants
pourront s'inscrire sur différents
stages tout au long de la session.

Les inscriptions se feront les 4 et 5
avril de 10h à 19h, au

Sivom du Gâtinais 6 rue Danton 89690 Chéroy.

En ce qui concerne l'accueil jeunes,
Charline, Amandine et Sébastien sont à la
disposition des ados pour aider à préparer
et finaliser un projet qui leur tient à cœur.



L'équipe du Service Action Sociale & Animation se tient
à votre disposition au :

✉ : SIVOM du Gâtinais, 6 rue Danton 89690 Chéroy

☎ : 03.86.97.53.42 / 03.86.97.42.21 / 07.61.84.42.21

✉ : nathaliecorsaro@gatinais-bourgogne.fr /
helenecasado@gatinais-bourgogne.fr



GÂTINAIS EN BOURGOGNE

NOS PHARMACIES DE GARDE

- du vend. 29/03 au vend. 05/04 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 **Vinneuf**
- du vend. 05/04 au vend. 12/04 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 **Egriselles le bocage**
- du vend. 12/04 au vend. 19/04 - Phie PIAT BUREL 03 86 66 42 53 **Villeneuve la Guyard**
- du vend. 19/04 au vend. 26/04 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 **Pont/Yonne**
- du vend. 26/04 au vend. 03/05 - Phie FILAINE 03 86 67 15 01 **Pont/Yonne**
- du vend. 03/05 au vend. 10/05 - Phie BOUDIER JEANNE 03 86 88 60 04 **Saint Valérien**
- du vend. 10/05 au vend. 17/05 - Phie BERTEIGNE 03 86 97 52 54 **Chéroy**
- du vend. 17/05 au vend. 24/05 - Phie VENARD 03 86 66 20 30 **Champigny**
- du vend. 24/05 au vend. 31/05 - Phie MAUPRIN 03 86 66 30 22 **Sergines**
- du vend. 31/05 au vend. 07/06 - Phie JALEF 03 86 88 45 29 **Thorigny/Oreuse**
- du vend. 07/06 au vend. 14/06 - Phie SALAUN 03 86 66 83 37 **Vinneuf**
- du vend. 14/06 au vend. 21/06 - Phie STAUT-CHRISTOPHE 03 86 86 00 30 **Egriselles le bocage**
- du vend. 21/06 au vend. 28/06 - Phie PIAT BUREL 03 86 66 42 53 **Villeneuve la Guyard**
- du vend. 28/06 au vend. 05/07 - Phie TRUCHOT 03 86 67 19 00 **Pont/Yonne**

NOS MÉDECINS

- Docteur DIGUE - 16 grande rue - **Egriselles le bocage**03 86 86 00 01
- Docteur GIBERT - 2 rue Jean Moulin - **Chéroy**03 86 97 50 04
- Docteur HEBRAS - 45 grande rue - **Nailly**03 86 97 02 77
- Docteur POPOVICI - 43 rue de la république - **Saint Valérien**03 86 88 60 12
- Docteur TASSIN - 1 place du Général de Gaulle - **Chéroy**03 86 97 55 00
- Clinique Paul PICQUET - 12 rue P. Castets - **Sens**03 86 95 86 86
- HOPITAL - 1 av. P. de Coubertin - **Sens**03 86 86 15 15
- SAMU15